

AVIS PUBLICS

Avis administratif

AVIS AU PUBLIC

194/07

Commune de Latour-Bas-Eine

Prescription de la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Eine

Par arrêté n° 10D/2021 le Maire de Latour-Bas-Eine a prescrit la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Eine. Cette modification porte sur les différentes pièces du règlement ainsi que sur ses annexes et notamment sur :

- **Zone UA** : adaptation des règles de la zone UA pour mieux préserver et mettre en valeur la dimension patrimoniale du cœur de village,
- **Zone UD** : adaptation des règles de la zone UD afin de permettre une harmonisation de l'encadrement réglementaire de la zone de Las Hortes à cheval sur les communes de Latour-Bas-Eine et de Saint-Cyprien,

Annexes au règlement : ajout de pièces

Cet arrêté peut être consulté en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés).

Il est également consultable sur Internet sur le site de la Commune :

www.latour-bas-eine.com.

MARCHÉS PUBLICS